

CARNET DE SANTÉ

UN TOUT NOUVEAU CARNET DE SANTE depuis le 1er AVRIL 2018

Il est consultable en ligne sur le site du ministère des Solidarités et de la Santé. Il contient une centaine de pages à destination à la fois des professionnels de santé, des parents, des enfants ou encore des adolescents où sont indiqués des informations sur :

- les pathologies au long cours, allergies (aliments, médicaments et autres),
- les antécédents familiaux,
- la période périnatale : période prénatale, naissance, sortie de maternité, examen de la deuxième semaine,
- des conseils aux parents (allaitement ou biberon, diversification alimentaire, bain, pleurs, bien-être, sommeil, conseils pour un environnement sain),
- la surveillance médicale (par tranches d'âge jusqu'à 18 ans),
- des courbes de croissance pour les filles et les garçons (taille, poids...),
- les examens bucco-dentaires (à 6, 9, 12, 15 et 18 ans)
- les hospitalisations, traitements par produits sanguins, examens radiologiques, vaccinations, maladies infectieuses.



C'est un précieux guide où sont consignés de nombreux messages de prévention tant en matière de sécurité que d'hygiène ; de précieuses indications qui ne dispensent en aucun cas de l'intervention d'un professionnel de la santé.

Ce carnet de santé est délivré gratuitement au moment de la déclaration de naissance de l'enfant. Il est remis par la maternité où est né l'enfant. En cas de perte, un duplicata pourra être émané auprès de la Protection maternelle et infantile (PMI) proche du domicile de l'enfant.

Son utilisation est réservée aux professionnels de santé et sa consultation soumise à l'accord des parents. Est-il nécessaire de rappeler que le carnet de santé contient des éléments d'information médicale soumis au secret professionnel.

Pour en savoir plus :

Arrêté du 28 février 2018 relatif à la forme et au mode d'utilisation du carnet de santé :
<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2018/2/28/SSAP1804741A/jo/texte>

Le carnet de santé : http://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/carnet_de_sante-num-.pdf

